



DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL

Rapport Annuel 2007



Défense des Enfants International
Secrétariat International

Rapport Annuel 2007

Table des matières

I. Introduction	2
II. Qui nous sommes.....	4
III. Nos lieux d'intervention.....	4
IV. Notre façon de procéder	4
V. Des exemples de réalisations majeures en 2007	5
VI. Le secrétariat international de DEI - Aperçu des activités de 2007	7
a) Stratégie d'action en matière de justice pour mineurs.....	7
b) Suivi de l'Observation Générale No. 10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs	9
c) Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs	9
d) Suivi de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants	10
e) Plaidoyer international sur les droits de l'enfant	11
VII. DEI-SI: Sources de financement en 2007	11
VIII. Personnel de DEI-SI et Conseil exécutif international DEI en 2007	12



I. Introduction

On estime à 1 million au total, le nombre d'enfants privés de liberté dans le monde.

Depuis 2005, le mouvement international de Défense des Enfants International (DEI) a intensifié ses efforts en matière de justice pour mineurs afin de sensibiliser l'opinion mondiale sur ce sujet par le biais d'actions visant à faire en sorte que ce thème figure aux agendas politiques au niveaux international, régional et national, et renforcer les systèmes nationaux de justice pour mineurs afin de garantir les droits des enfants et adolescents en conflit avec la loi.

Grâce au soutien de ses donateurs, de ses sections nationales, ainsi que de ses membres et partenaires, le secrétariat international de DEI (DEI-SI) s'est posé, en 2007, en fervent défenseur des problèmes en matière de justice pour mineurs au niveau international. DEI-SI a continué à œuvrer en tant qu'agitateur de conscience concernant les droits des enfants, plus particulièrement de ceux en conflit avec la loi, via son site Internet, ses bulletins d'information, ses rapports officiels et sa participation à des conférences et réseaux en corrélation avec le sujet. DEI a également poursuivi le développement de sa campagne globale *Pas d'enfants derrière les barreaux !*, visant à réduire le nombre d'enfants en détention. Le DEI-SI s'attache à coordonner des actions dans ce domaine, lesquelles se sont intensifiées en mai 2007, avec l'implantation, dans ses locaux, du secrétariat pour le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs (IPJJ).

Au cours du deuxième semestre de 2007, l'équipe de DEI-IS, en collaboration avec 15 sections nationales, a commencé à répertorier les systèmes de justice pour mineurs dans des pays¹ afin d'identifier les lacunes en matière de mise en place des normes internationales en matière de justice pour mineurs. Le produit de cette recherche servira à aiguïser les objectifs, stratégies et messages de plaidoyer, ainsi qu'à identifier les thèmes qui requièrent une intervention et une recherche plus poussées de la part des sections nationales.

En 2007, l'intervention du DEI-SI s'est surtout portée sur la justice pour mineurs ; une implication renouvelée dans le sillage de l'étude onusienne sur la violence à l'encontre des enfants. A ce sujet, DEI-SI, en collaboration avec son bureau régional des Amériques, a initié la mise au point d'un ensemble de ressources visant à soutenir le travail de plaidoyer et lobby des sections nationales autour de ces thématiques. Cet outil sera publié en 2008. DEI-SI a également commencé à préparer une conférence internationale intitulée « Mettre fin à la Violence dans les Systèmes de Justice pour Mineurs », prévue en septembre 2008.

DEI-SI est l'élément central du mouvement DEI. En 2007, il a continué à assurer son rôle de point focal, en servant de lien entre ses sections nationales et les organes des Nations Unies à Genève. DEI-SI a notamment guidé les sections nationales dans le renforcement du processus d'institutionnalisation du Conseil des droits de l'homme et a soutenu leur participation, lorsque cela était jugé utile, dans le cadre de l'Examen Périodique Universel récemment mis en place.

Nous souhaitons réitérer nos sincères remerciements et notre gratitude à ceux qui se sont montrés solidaires du travail accompli en 2007, en particulier aux donateurs, aux sections nationales et membres associés, ainsi qu'aux bureaux régionaux de DEI et à nos autres partenaires. Grâce à votre soutien, nous avons progressé et réalisé des progrès considérables en matière de défense des enfants, en particulier de ceux en conflit avec la loi, comme vous pourrez le constater à travers le présent rapport. Souhaitant voir perdurer cette collaboration en 2008, nous vous adressons nos sincères salutations.

¹ Albanie, Argentine, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Costa Rica, France, Ghana, Italie, Pays-Bas, Niger, Palestine, Sierra Leone et Uganda.





Rifat Odeh Kassis
Président



Rebecca Morton
Directrice



II. Qui nous sommes

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation internationale des droits de l'homme, dédiée à la promotion et à la protection des droits de l'enfant depuis sa création en 1979. Forte d'une présence mondiale dans plus de 40 pays, grâce à ses sections nationales et membres associés, son action concerne les problèmes liés aux droits de l'enfant appliqués aux contextes nationaux, visant notamment à abolir le travail et le trafic des enfants, ainsi que la violence dont ils sont victimes, tout en les impliquant dans ce processus.

Le secrétariat international de DEI, basé à Genève, est le point central du mouvement. Il représente le groupe au niveau international et développe des projets qui promeuvent les droits de l'enfant au niveau mondial. De même, il soutient les activités et le développement des sections nationales et membres associés de DEI.

Notre mission

DEI supervise les actions internationales continues, conjointes, fréquentes et pragmatiques en faveur de la promotion des droits et de la protection de l'enfant, tel que spécifié dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, dans ses protocoles et autres supports concernant les droits de l'homme.

Notre approche

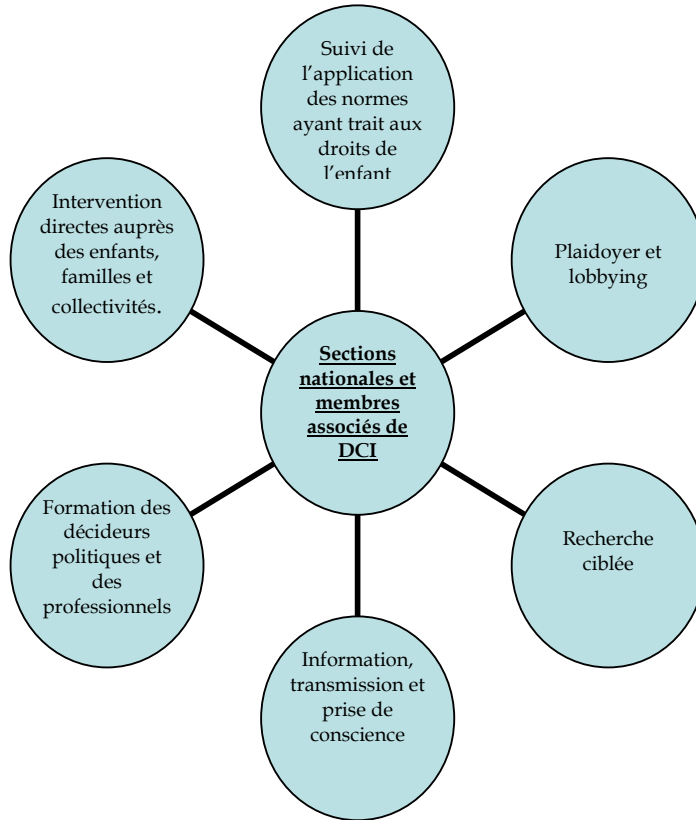
Chaque enfant doit pouvoir jouir du bien-être et du respect de ses droits au sein d'une société juste et responsable.

III. Nos lieux d'intervention

DEI est représenté par des sections nationales et/ou membres associés dans les pays suivants: **Sur le continent américain** : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Paraguay, Mexico, Uruguay ainsi qu'un représentant des Nations Unies à New-York; **En Europe**: Albanie, Belgique, République Tchèque, France, Italie, Pays-Bas, Macédoine, Suisse, Slovaquie, Serbie; **En Afrique**: Angola, Benin, Cameroun, Congo, Gambie, Ghana, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Uganda; **En Asie & Pacifique**: Australie, Japon, Pakistan, Sri Lanka; **Au Moyen-Orient**: Israël, Liban et Palestine.

IV. Notre façon de procéder

Les interventions de DEI au niveaux national, régional et international sont régies par les principes entérinés dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Partant de ces principes et autres normes internationales applicables, les sections nationales de DEI interviennent en fonction des problèmes rencontrés par les enfants dans leur pays. Ces actions sont les suivantes :



DEI envisage le renforcement de son action à travers des alliances stratégiques et l'élaboration d'un réseau. Pour ce faire, elle collabore avec différents acteurs en relation avec les droits de l'enfant, comme par exemple le Comité des droits de l'enfant. Elle jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil Social et Economique des Nations Unies (ECOSOC) et du Conseil de l'Europe, et collabore activement avec l'UNESCO, l'UNICEF et l'OIT. DEI est également un membre actif des groupes d'ONG œuvrant en faveur de la Convention des droits de l'enfant et de ses groupes thématiques sur la justice pour mineurs, la violence à l'encontre des enfants et le conseil des droits de l'homme. DEI est un membre élu du comité consultatif des ONGs, veillant au suivi de l'étude des Nations Unies sur la violence et supervisant le secrétariat du comité interinstitutionnel sur la justice pour mineurs.

V. Des exemples de réalisations majeures en 2007

(pour plus d'informations sur ces exemples, merci de vous reporter au bulletin d'information bimestriel disponible sur www.dci-is.org)

Envergure nationale

- Au Niger, la rentrée scolaire se fait souvent dans un climat de violence et d'insécurité, du fait des désaccords entre le gouvernement et les acteurs sociaux sur les questions d'éducation. **DEI-Niger a incité les enfants à reprendre le**



<p>chemin de l'école dans un climat de sûreté et de sécurité en organisant la Journée de réflexion sur la question de l'éducation. L'objectif a consisté à amener en concertation représentants du gouvernement, enseignants, syndicats et ONGs autour de l'éducation, en les encourageant à participer à un dialogue constructif focalisé sur les droits de l'enfant.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • DEI-Albanie a agi en faveur de la promotion des droits de l'enfant dans la presse écrite et audiovisuelle locale, en organisant une cérémonie de remise de prix concernant les droits de l'enfant. « Les médias jouent un rôle majeur en matière d'information de l'opinion publique sur les problèmes des enfants. CRCA/DEI-Albanie continuera, dans les années à venir, à récompenser les journalistes tendant à promouvoir et respecter les droits de l'enfant en Albanie. » (M. Altin Hazizaj, Directeur de DCI-Albanie)
<ul style="list-style-type: none"> • DEI-Canada a apporté son soutien aux enfants et aux jeunes touchés par le conflit en Angola, au Burundi et en Ouganda, en les aidant à développer des compétences pratiques liées à la vie courante et à reconstruire leur vie.
<ul style="list-style-type: none"> • SPARC, membre associé de DEI au Pakistan, a créé le premier institut officiel sur de droit à l'éducation. Ce centre a animé un cours de « formation des formateurs » en mai 2007 durant 5 jours, lequel a rencontré un vif succès.
<ul style="list-style-type: none"> • DEI-Pays-Bas a réussi à aider un enfant à exercer son droit à la vie familiale. C'est ainsi qu'Eric a pu quitter la République Démocratique du Congo pour rejoindre sa mère et son frère qui bénéficiaient du droit d'asile aux Pays-Bas depuis 2001. Sa demande initiale de droit d'asile et d'obtention d'une carte de résident pour rejoindre sa mère lui avaient été refusées et ce en dépit de la situation extrême au Congo et de son jeune âge (16 ans). DEI-Pays-Bas a donc soutenu l'appel d'Eric à cette décision, en faisant de ce cas une affaire d'ampleur nationale et en basant sa plaidoirie sur des articles émanant de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Grâce à cette intervention, la décision initiale a été annulée en février 2007.
<ul style="list-style-type: none"> • DEI-Colombie a commémoré le 18^{ème} anniversaire de la Convention des droits de l'enfant en organisant une journée de réflexion avec d'autres ONGs et partenaires. La section nationale de DEI s'est intéressée de près à la question de la justice réparatrice et à la façon dont elle pourrait être intégrée de manière efficace au sein d'un système de justice pour mineurs.

Niveau régional

<ul style="list-style-type: none"> • En dépit des récents progrès réalisés en matière de délinquance juvénile en Amérique Latine, les sections nationales de DEI ont constaté une recrudescence importante du phénomène de criminalité chez les enfants et d'une justice basée sur la sanction. En réponse à ce phénomène, les sections Latino-américaines de DEI ont mis au point une campagne régionale intitulée «Non à l'incarcération des adolescents» : plus d'opportunités et d'alternatives de développement holistique».
<ul style="list-style-type: none"> • Au travers d'une collaboration avec la Howard League for Penal Reform, DEI-Belgique et DEI-France, DEI-Pays-Bas a lancé l'étude suivante : La



violence à l'encontre des enfants en conflit avec la loi : étude sur les indicateurs et données en Belgique, Angleterre et Pays de Galles, France et Pays-Bas. Ces résultats seront publiés en mars 2008.

- **Les sections Latino-américaines poursuivent la mise en place d'un projet régional sur la justice pour mineurs dans 8 pays**, avec pour objectif global le renforcement des systèmes de justice pour mineurs de la région. Dans le cadre de ce projet, **les sections Latino-américaines ont organisé, en novembre 2007, une consultation régionale** à Sao Paolo, au Brésil, visant à promouvoir une coopération accrue entre les sections de DEI et leurs partenaires, de façon à renforcer leurs actions en matière de justice pour mineurs et à accroître leur impact au niveau régional.

Niveau international

- **DEI est à l'initiative d'un mouvement visant à assurer le suivi de l'étude onusienne sur la violence à l'encontre des enfants.** En collaboration avec le bureau régional de DEI pour les Amériques, DEI-SI a initié la mise au point d'un ensemble de ressources relatives au plaidoyer et au lobbying, afin de faciliter le travail des sections nationales en la matière ; un document qui sera publié en 2008.
- **DEI est également à l'origine d'une campagne intitulée «Le droit à l'enseignement pour tous les enfants».** L'objectif de cette campagne est de garantir que 100% des enfants et adolescents en âge d'être scolarisés le soient effectivement et puissent suivre un programme complet et de qualité. Pour plus de détails, rendez-vous sur www.dci-is.org

VI. Le secrétariat international de DEI - Aperçu des mesures de 2007

a) Stratégie d'action en matière de justice pour mineurs

Depuis 2006, le secrétariat international de Défense des Enfants International (DEI) a mis en place un plan stratégique d'action en matière de justice pour mineurs dont l'objectif principal est de « sensibiliser l'opinion mondiale sur ce sujet par le biais d'actions visant à faire en sorte que ce thème figure aux agendas politiques aux niveaux international, régional et national ; le but étant également de renforcer cette action au niveau des appareils nationaux de justice pour mineurs afin de garantir les droits des enfants et adolescents en conflit avec la loi ».

En 2007, grâce au soutien de Kerkinactie, du ministère des affaires étrangères du Luxembourg et de la Oak Foundation, les résultats suivants ont été obtenus :

1. Monitorer la mise en place de la Convention des Nations Unies, de ses protocoles optionnels et autres composants ayant trait aux droits de l'homme, en particulier ceux en rapport avec la justice pour mineurs

Résultats :



- DEI-SI a souligné et mis en évidence les failles en matière d'implémentation de normes appliquées à la justice pour mineurs au niveau national, en assistant à la 44^{ème}, 45^{ème} et 46^{ème} session du Comité des droits de l'enfant, et en préparant des rapports se focalisant sur les discussions autour de ce thème. Ces rapports ont été diffusés sur support électronique au réseau de partenaires.

2. Militer en faveur de systèmes afférents à la justice pour mineurs, lesquels se doivent d'être respectueux des droits de l'enfant, de leur vulnérabilité envers les abus sexuels et autres formes d'abus et contribuer à prévenir la délinquance des mineurs.

Résultats :

- DEI-SI a fait pression en faveur d'une résolution de l'ECOSOC : «Encourager les efforts nationaux en matière de réforme judiciaire pour mineurs, en particulier grâce à une assistance technique et une meilleure coordination du système global des Nations Unies» ; un texte présenté lors de la 16^{ème} session de la Commission sur la prévention du crime et de la justice criminelle. Cette résolution fait état, entre autres, de la nécessité d'un plan d'action au niveau national en matière de justice pour mineurs, comme avancé par DEI.

3: Faire pression pour que les questions relatives à la justice pour mineurs soient intégrées aux agendas politiques de manière prioritaire, de façon à prévenir les violations des droits de l'homme et à préserver les droits des enfants, en particulier de ceux en conflit avec la loi.

Résultats :

- DEI a souligné l'importance des problèmes liés à la justice pour mineurs. Lors des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sessions du Conseil des Nations Unies des droits de l'homme, DEI a remis au Conseil des rapports écrits et oraux appelant à la mise en place de procédures spécifiques qui intégreraient les problèmes affectant les enfants en conflit avec la loi. DEI a agi plus spécifiquement sur le groupe de travail afférent à la détention arbitraire, le rapporteur spécial sur la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants et le groupe de travail portant sur les exécutions sommaires. En sus de sa production de rapports, DEI a également co-organisé des matinées d'information à l'intention de certains rapporteurs spéciaux œuvrant sur les problèmes liés aux droits de l'enfant.
- DEI a en outre alerté d'autres ONGs quant aux problèmes liés aux enfants en conflit avec la loi en diffusant largement ses rapports et en encourageant plusieurs autres organisations à se joindre à elle pour les promouvoir.

4. Développer un réseau d'alliances internationales en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'enfant, en particulier de ceux en conflit avec la loi.

Résultats :

- Jusqu'à la fin de son mandat en septembre 2007, DEI a poursuivi son appel aux ONGs, à travers le groupe de travail sur la justice pour mineurs. DEI s'est attaché en particulier à faciliter la contribution des ONGs à l'Observation Générale n°10 du Comité des droits de l'enfant.
- DEI a œuvré à la transmission d'informations et au développement de nouveaux partenariats entre organisations, dont SSI (Service Social International) et YMCA World Alliance and Y Care International.
- DEI a été conviée, par le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs, à diriger le secrétariat permanent de ce groupe (* voir point c)

5. Offrir les moyens aux différentes structures de DEI de défendre les droits de l'enfant de façon plus efficace en intégrant une approche holistique.



Résultats :

- Un représentant de DEI en Sierra Leone a été sélectionné par la coalition nationale d'ONGs de Sierra Leone pour présenter son rapport alternatif au Comité des droits de l'enfant en juin 2007 ; une sélection qu'il attribue à la formation reçue de DEI-SI en octobre dernier sur le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant.
- DEI-SI a apporté son soutien à plusieurs de ses sections nationales dans la production d'articles et de communiqués de presse, en particulier ceux afférents à la justice pour mineurs, afin qu'ils soient publiés sur son site Internet et inclus dans son bulletin d'information mensuel.
- En consultation avec ses sections nationales, DEI-SI a mis au point une proposition de programme de partenariat jumelé concernant plus particulièrement l'Afrique. Ce programme prévoit un apprentissage et des échanges intra et inter-régionaux et contribue au développement d'une vision et d'une stratégie régionales et communes pour l'Afrique. DEI-SI débutera à rechercher des fonds pour ce projet en 2008.

6. Sensibiliser l'opinion publique et celle de groupes ciblés sur les problèmes liés aux droits de l'enfant et à la justice pour mineurs.

Résultats :

- DEI-SI a mis au point une nouvelle stratégie de communication centrée sur la sensibilisation aux problèmes de justice pour mineurs.
- Cette sensibilisation, alliée à la promotion des actions menées par les sections de DEI dans ce domaine, s'est faite par le biais de la publication de la 6^{ème} édition du bulletin d'information en matière de justice pour mineurs, en anglais, français et espagnol, lequel a été largement distribué.
- DEI-SI a vu le nombre de ses visiteurs augmenter de façon conséquente immédiatement après la refonte de son site Internet en mai 2007
- DEI-SI a supervisé la couverture médiatique des activités de DEI dans le domaine de la justice pour mineurs et commencé à développer une base de données médiatique.

b) Suivi de l'Observation Générale No. 10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs

En Janvier 2007, DEI-SI a élaboré une proposition de projet afin d'assurer le suivi des dernières recommandations du Comité des droits de l'enfant ayant trait à la question de justice pour mineurs, mises au point dans leur *Observation Générale No.10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs*.

DEI-SI a présenté cette proposition au Comité en Mars 2007. Le Comité a donné son plein appui à ce projet combinant des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de suivi au niveaux national et international, ceci afin d'assurer que l'Observation Générale No.10 soit comprise et utilisée par les États parties.

DEI-SI a obtenu avec succès des fonds pour commencer la mise en oeuvre de ce projet avec 8 de ses sections nationales dans les pays suivants: Albanie, Cameroun, Costa Rica, Équateur, Ghana, Sierra Leone, Sri Lanka et Ouganda. Des activités pilotes au niveau national seront lancées en Mars 2008.

c) Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs

Le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs (IPJJ) a été créé par le Conseil économique et social (ECOSOC) dans sa résolution 1997/30 afin d'agir comme un "groupe de coordination des conseils et de l'assistance technique dans la justice pour mineurs." Les membres du Groupe sont



composés d'agences des Nations Unies comme le HCDH, l'UNICEF, le PNUD, l'UNODC et d'ONGs comprenant l'Organisation Mondiale contre la Torture, Terre des hommes, Penal Reform International et DEI. En Septembre 2006, les membres du Groupe se sont accordés sur l'importance d'avoir un secrétariat permanent afin d'assurer une coordination plus étroite et un suivi effectif de ses activités. DEI-SI a été invité à accueillir et superviser ce secrétariat, et en mai 2007 a créé un secrétariat permanent pour le Groupe dans ses bureaux à Genève. En 2007, le secrétariat du Groupe a été financé par des contributions de l'UNICEF, l'UNODC, Terre des hommes et DEI.

En 2007, les principales réalisations du secrétariat du Groupe sont:

- Aide aux membres du Groupe pour améliorer la visibilité du Groupe à l'interne et à l'externe, en clarifiant les méthodes de gouvernance et sa composition, et en élaborant une carte de présence des membres du Groupe.
- Aide à l'élaboration d'une déclaration commune présentée par l'UNICEF à la session extraordinaire du Conseil économique et social en juillet 2007, coordination des représentations du groupe et mise à disposition d'outils de communication basiques sur le Groupe lors d'événements clés.
- Contribution à l'accroissement de la visibilité externe du Groupe et plus globalement de la thématique de la justice pour mineurs par la publication du premier bulletin d'information électronique en anglais, français et espagnol lors de la Journée des droits de l'homme (10 Décembre 2007). Après la diffusion du bulletin d'information à une liste de près de 600 contacts, les visites quotidiennes du site internet du Groupe sont passées d'une moyenne de 47 visites par jour en juin à 111 en décembre 2007, couvrant 97 pays différents. Les contacts comprenaient les membres du Groupe aux niveaux national, régional et international, mais aussi des universitaires, des ONGs opérant dans les domaines des droits de l'homme et des droits de l'enfant, ainsi que d'autres acteurs concernés par la justice pour mineurs.
- Finalisation de la traduction des sections du site web en français, y compris celle avec les résumés des documents; et commande de la traduction du site en espagnol. La première partie de la traduction en espagnol a été mise en ligne en décembre 2007 et la deuxième partie sera disponible dès janvier 2008.
- Finalisation de la liste du groupe d'experts 2007 (45 experts contactés, dont 29 ont accepté de figurer sur la liste à partir de Décembre 2007).

d) Suivi de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants

Membre élu du Groupe consultatif d'ONGs pour le suivi de l'étude des Nations Unies, DEI s'est appliqué à promouvoir l'action à partir des recommandations faites par l'étude, y compris pour l'établissement d'un représentant spécial des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.

Afin de contribuer continuellement à ce processus, en 2007 DEI a lancé un vaste mouvement de suivi visant à encourager l'application effective promue par les recommandations des Nations Unies. Cette initiative est coordonnée par DEI-Costa Rica, le Vice-président de DEI pour les Amériques et DEI-SI.

Les activités de DEI comprennent l'élaboration d'un "kit" d'outils et de matériaux sur les différentes composantes de l'Étude des Nations Unies. Ces ressources comprennent: une cartographie des bonnes pratiques au sein du mouvement DEI, un manuel sur les activités de plaidoyer contre la violence, un résumé des consultations régionales menées dans le cadre des préparatifs pour l'étude des Nations Unies et une série de brochures sur les principaux thèmes abordés dans cette dernière.

Dans le cadre de sa participation au suivi de l'étude des Nations Unies, DEI prévoit également une conférence internationale pour traiter les recommandations de l'étude préconisant la fin de la violence contre les enfants dans les institutions, et plus spécifiquement, dans les systèmes de justice pour mineurs.



Les enfants institutionnalisés (y compris ceux internés dans les orphelinats, prisons, centres de détention pour mineurs et centres de redressement) sont souvent soumis à la violence du personnel et des fonctionnaires chargés de leur bien-être, ainsi qu'à celle des autres prisonniers au sein des postes de police et des centres de détention par exemple. Cette violence peut prendre la forme d'isolement, de torture, de passages à tabac, de harcèlement, de viol et d'humiliation.

Bien que l'étude des Nations Unies ait joué un rôle crucial en attirant l'attention sur ces questions, le besoin urgent d'un suivi concret des recommandations persiste. Dans cet esprit, DEI organisera une conférence intitulée «Mettre fin à la Violence dans les Systèmes de Justice pour Mineurs: des Mots à l'Action» en vue de mobiliser des actions efficaces de suivi de l'étude des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la violence à l'encontre des enfants dans les systèmes de justice pour mineurs. DEI a commencé le processus de planification de cette conférence, prévue pour 2008, au début de 2007.

e) Plaidoyer international sur les droits de l'enfant

En plus de sa thématique de justice pour mineurs, DEI-SI a affirmé un large intérêt pour d'autres thématiques portant sur les droits de l'enfant et a réagi, de son possible, aux violations graves des droits de l'enfant au cas par cas - en particulier dans les pays où DEI a une présence nationale. Ces déclarations peuvent être consultées sur le site web de DEI: www.dci-is.org.

Tout au long de 2007, DEI-SI a également fait des efforts particuliers pour suivre de près le processus d'édification du nouveau Conseil des droits de l'homme, et à être impliqué dans tous les efforts de lobbying pour mettre les droits de l'enfant à l'ordre du jour. En particulier, DEI-SI a été un membre actif du groupe de travail des ONGs pour le Conseil des droits de l'homme, dont les actions clés comprennent la rédaction de déclarations au nom du groupe et la participation à des conférences de lobbying avec des représentants de gouvernements.

VII. DEI-SI: Sources de financement en 2007

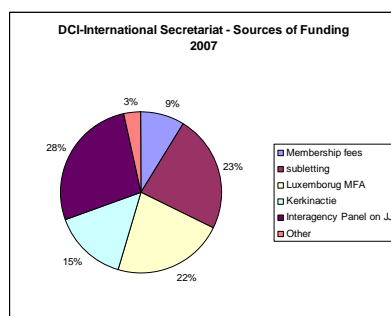
Tout au long de 2007, les activités de DEI ont été aimablement soutenues par les gouvernements et organisations suivantes:

Le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg, Kerkinactie et la Oak Foundation - pour le Plan stratégique d'action de DEI sur la justice pour mineurs;

L'UNICEF, l'ONUUDC et Terre des hommes, pour la création d'un secrétariat permanent du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs;

Les sections nationales de DEI au Niger, Sierra Leone, Australie, Sri Lanka, Italie, Pays-Bas, Slovaquie, Suisse, Belgique, Bolivie, Brésil, Costa Rica, Paraguay et Palestine;

DEI tient également à remercier Rahn & Bodmer et la Sparkasse des Sensebezirks pour leurs dons aux travaux de DEI.



VIII. Personnel de DEI-SI et Conseil Exécutif International DEI en 2007

a) Personnel du secrétariat international

Directeur exécutif - Mme. Rebecca Morton
Administrateur communications & plaidoyer - Mme. Julia D'Aloisio
Administrateur du programme de justice pour mineurs- M. Carlos Pampín Garcia
Coordinateur du Secrétariat interinstitutions pour le Groupe d'étude sur la justice pour mineurs-
Mme. Davinia Ovet
Coordinateur du Centre de ressources - Mme. Camille Kryspin
Assistant du programme sur le travail des enfants (jusqu'à mars 2007) - Mme. Cécile Madec

Stagiaires:

Kate Bundra, Muriel Bataclan, Raquel Mora, Schahram Rezai, Christophe Chevalier, Charlotte Ducrot,
Eleonore Lette, Rocío Gómez Zamora, Amal Sadozai, Shalini Ahmed, Abigail Luempert,
Mariedominque Faye, Leonor Garrido

b) Membres du Conseil Exécutif International (CEI)

Président: M. Rifat Odeh Kassis
Trésorier: M. Benoit Van Keirsbilck
Vice-président, Afrique - M Laurencio Akohin
Vice-président, Amériques - Mme. Virginia Murillo
Vice-président, Europe - Mme. Majorie Kaandorp
Vice-président, Asie, Pacifique & Moyen-Orient - M. Masaaki Fukuda
Membre - M. Marcos Guillen
Membre - M. Innocent Garakumbe

